

BATTLEFIELD TOUR
REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION

N° 2024-132V

Le Maire de Carentan,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212.1 et suivants,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation à l'occasion du Battlefield Tour le mercredi 5 juin 2024,

ARRETE :

- Article 1 : Le stationnement sera interdit à tous véhicules place du Grand Valnoble le mercredi 5 juin 2024 de 8h00 à 20h00.
- Article 2 : Le stationnement sera interdit à tous véhicules devant le monument Signal boulevard de Verdun le mercredi 5 juin 2024 de 8h00 à 20h00.
- Article 3 : La circulation sera interdite à tous véhicules, sauf véhicule de secours, boulevard de Verdun dans sa partie comprise entre la rue de la Gare et la rue Holgate le mercredi 5 juin 2024 le temps de la cérémonie.
- Article 4 : La matérialisation sera assurée par les services techniques de la ville.
- Article 5 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale, Madame la Directrice des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Carentan Les Marais, le 13 mai 2024

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR.

